

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Année 2026  
Séance du 17 juin 2026

N° 38

**Objet : Subventions 2026 pour  
les crèches associatives et autres  
associations Enfance**

**Est nommé secrétaire de séance : Joël MERCADIER**

**Étaient présents :**

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOUSSARIE Arnaud, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, COURONNEL Emmanuel, COUVÉ Henri, DAYAN Jacques, DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie, GASSEND-NOIR Anne, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARDI Delphine, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAGAUD Marie-José, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine, MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge, PAUL Delphine (exceptés pour les rapports n°21 et 22), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SARRACANIE Patricia, SERENO Myriam, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole (jusqu'au rapport n° 11), TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

**Étaient suppléés :**

ESMIOL Sildric est suppléé par TRUC Guillaume  
ISOARD Christian est suppléé par BOUREL Jean-Luc  
SEVENIER Jean est suppléé par RUGGERI Laetitia  
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude

**Étaient représentés :**

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAÏ Bruno  
BERTORELLO Gilles a donné pouvoir à COCHET Brigitte  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles  
GIACOMINO Romaric a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
LAMBLIN Sébastien a donné pouvoir à DAYAN Jacques  
MAHLER Marie a donné pouvoir à COURONNEL Emmanuel  
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia  
PUECH Frédéric a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
RICHIER Jacques a donné pouvoir à BONDIL Marc  
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à SERENO Myriam  
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir du rapport n° 12)  
VILLARD René a donné pouvoir à BAILLE Denis

**Étaient excusés :**

BOURJAC Bruno, FLORES Sylvain, MATHIEU Pierre, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric.

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-20067437-2026.06.17-38\_17.06.2026

**Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :**

La compétence additionnelle enfance/petite enfance a été définie dans les statuts modifiés de Provence Alpes Agglomération, approuvés par la délibération N°1 de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2018. A ce titre, la communauté d'agglomération peut accorder des subventions aux crèches associatives qui relèvent de son champ de compétence.

Pour rappel, l'assemblée délibérante a approuvé la signature de conventions triennales 2024-2026, définissant les relations partenariales avec les crèches associatives de son territoire.

Vu les demandes de subventions déposées et leur complétude,

Vu l'analyse financière des comptes et des projets des structures concernées,

Le conseil communautaire est amené à voter les subventions au titre de l'année 2026.

Les montants des subventions proposés pour l'année 2026 sont les suivants :

|  | Montant sollicité | Montant proposé  |
|--|-------------------|------------------|
| Crèche La Ruche de Seyne-les-Alpes   | 65 000 €          | 65 000 €         |
| Crèche Les Petits Loups de Montclar  | 34 000 €          | 34 000 €         |
| Crèche Les Canailous de Volonne  | 65 000 €          | 63 000 €         |
| Crèche Le Jardin Enchanté de Digne-les-Bains   | 66 000 €          | 60 000 €         |
| Crèche La Maisonnée de Digne-les-Bains   | 59 400 €          | 54 000 €         |
| RAMIP Fruits de la Passion aux Mées  | 5 000 €           | 5 000 €          |
| Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) Digne-les-Bains   | 5 000 €           | 3 000 €          |
| Crèche la Marelle Enchantée à Montagnac-Montpezat (deux enfants de Sainte Croix/en tenant compte du nb d'heures réalisées) | 7 860 €           | 7 860 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>307 260 €</b>  | <b>291 860 €</b> |

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le versement des subventions ci-dessus pour l'année 2026 pour un total de 291 860 €,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer le versement des subventions conformément aux montants proposés ci-dessus et aux échéanciers des conventions triennales.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 25 JUIN 2026



Le secrétaire de séance,



Joël MERCADIER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou par voie postale.*

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20260617-38\_17062026

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 25/06/2026**

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-004-200067437-20260617-38\_17062026